



Renseignements a solliciter auprès du syndic avant un achat

Par **Iacosta**, le **26/11/2011** à **11:48**

Bonjour

J'envisage de faire un investissement locatif et donc d'acheter un appartement en copropriété. Quelles sont les renseignements que je dois demander au syndic et dois-je le faire par lettre recommandée afin de me prémunir d'un litige ultérieur ? A l'appui de quels textes de loi puis je formuler cette demande- est ce que le syndic est contraint de me répondre.

Merci pour votre obligeance

Par **cocotte1003**, le **26/11/2011** à **13:55**

bonjour, votre notaire va faire une demande au syndic pour connaitre en outre l'état financier de la copropriété, les travaux récents, les travaux votés, les travaux envisagés....., il vous en remettra une copie. Des que vous avez signé le compromis, vous pouvez vous rendre aux réunions de copropriété, le notaire vous fera suivre la convocation remise au propriétaire. Quand vous signé un compromis ou un acte de vente, faits bien écrit toutes vos demandes et les réponses, posez bien toutes les questions si vous avez un doute, c'est sure c'est fastidieux mais plus la situation sera claire et notée et moins il risque d'y avoir un problème par la suite. ne vous contentez pas de "la toiture a été révisée, tout va normalement", demandez un justificatif, une preuve que cela a été fait et par une personne compétente, cordialement

Par **lacosta**, le **27/11/2011** à **14:51**

Bonjour

je vous remercie de ces conseils.

Cordialement